

Séance extraordinaire du 8 mars 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le lundi 8 mars 2021 à compter de 11 h 45, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes, M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

Ordre du jour

1. Avis de motion pour règlement n° 2019-268-01 pour modifier l'annexe A *Déclaration du soumissionnaire* du règlement n° 2019-268 sur la Gestion contractuelle
2. Période de question
3. Fin de la séance

Résolution 2021-03-092

Avis de motion pour règlement n° 2019-268-01 pour modifier l'annexe A *Déclaration du soumissionnaire* du règlement n° 2019-268 sur la Gestion contractuelle

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 2019-268-01 pour modifier l'annexe A *Déclaration du soumissionnaire* du règlement n° 2019-268 sur la Gestion contractuelle» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Michel Denicourt, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 2019-268-01 pour modifier l'annexe A *Déclaration du soumissionnaire* du règlement n° 2019-268 sur la Gestion contractuelle».

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière